

Bundesgericht

Bundesstrafgericht

Bundesverwaltungsgericht

Bundespatentgericht

Tribunal fédéral

Tribunal pénal fédéral

Tribunal administratif fédéral

Tribunal fédéral des brevets

Tribunale federale

Tribunale penale federale

Tribunale amministrativo federale

Tribunale federale dei brevetti

Tribunal federal

Tribunal penal federal

Tribunal administratif federal

Tribunal federal da patentas



CH-1000 Lausanne 14

Dossier n° 11.5.2/9.2/2018

Lausanne, le 19 mars 2018

Pas d'embargo

Communiqué de presse du Tribunal fédéral

Communiqué aux médias commun du Tribunal fédéral, du Tribunal pénal fédéral, du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral des brevets relatif aux rapports de gestion 2017

Rapports de gestion des tribunaux de la Confédération

Le Tribunal fédéral, le Tribunal pénal fédéral, le Tribunal administratif fédéral et le Tribunal fédéral des brevets ont présenté lundi leurs rapports de gestion pour l'année 2017 lors d'une conférence de presse commune.

Durant l'exercice écoulé, le volume des affaires du **Tribunal fédéral** a atteint un nouveau niveau record absolu. Le nombre des affaires tranchées est resté à peu près égal. Au **Tribunal pénal fédéral**, la charge de travail de la Cour des affaires pénales et le nombre d'affaires liquidées ont augmenté. S'agissant de la Cour des plaintes, les entrées ont également augmenté par rapport à l'année précédente et ont de nouveau atteint les maxima des années antérieures. Le nombre de nouveaux recours soumis au **Tribunal administratif fédéral** est resté encore très élevé en 2017. Durant l'année écoulée, le volume des affaires a une fois de plus augmenté au sein du **Tribunal fédéral des brevets**. A la fin de la première période de fonction, toutes les procédures sont parfaitement rodées et le tribunal fonctionne sans problème.

Vous trouverez davantage de détails sur les rapports de gestion dans les communiqués de presse de chacun des tribunaux.

Communiqué de presse du Tribunal fédéral relatif à son rapport de gestion 2017

Durant l'année écoulée, 8029 nouvelles affaires ont été introduites devant le Tribunal fédéral (année précédente: 7743), ce qui représente une augmentation de 286 cas ou 3,7% par rapport à 2016. Durant la même période, le Tribunal fédéral a tranché 7782 affaires (année précédente: 7811). 13,4% des recours ont été admis. Une délibération publique a eu lieu dans 70 procédures (année précédente: 78). 3004 cas (année précédente: 2748) ont été reportés à l'année suivante. Le tribunal est arrivé dans l'ensemble à maîtriser le volume des affaires en statuant dans un délai raisonnable; la durée moyenne de procédure était de 144 jours (année précédente: 140).

Les affaires introduites en 2017 ont atteint un nouveau niveau record. Le nombre de recours introduits devant la Cour de droit pénal, la Deuxième Cour de droit civil et les deux Cours de droit public a été particulièrement élevé. La loi sur le Tribunal fédéral (LTF), dont le but était de décharger le Tribunal fédéral, est entrée en vigueur en 2007. L'année précédant l'introduction de la LTF, le volume des affaires du Tribunal fédéral était inférieur de près de 10% par rapport à aujourd'hui. On ne saurait donc encore parler de la décharge recherchée avec la LTF.

Une révision partielle de la LTF, par laquelle la position constitutionnelle du Tribunal fédéral doit être renforcée, est actuellement pendante. Les travaux menés dans le cadre du projet de loi ont pris du retard. La Cheffe du DFJP a annoncé le Message du Conseil fédéral pour l'été 2018. S'écartant de l'avis du Tribunal fédéral, le Conseil fédéral a décidé, dans le cadre de la révision partielle, de maintenir le recours constitutionnel subsidiaire. L'Office fédéral de la justice s'est vu confier le mandat de remanier le projet de sorte que le Tribunal fédéral ne soit pas confronté à une importante charge additionnelle de travail. Ce dernier considère que toute charge supplémentaire n'est plus gérable. Au contraire, une décharge significative du Tribunal fédéral devient toujours plus urgente pour assurer la qualité de la justice.

Durant l'exercice écoulé, huit cours suprêmes cantonales et le Tribunal fédéral ont signé le contrat de collaboration dans le cadre du projet national Justitia 4.0. Ce projet vise l'introduction pour la justice dans toute la Suisse du dossier judiciaire électronique ainsi que d'une obligation de communiquer par voie électronique pour les autorités et les utilisateurs professionnels. Au sein du Tribunal fédéral, le projet eDossier de digitalisation complète des dossiers judiciaires est en cours.

En 2017, une délégation du Tribunal fédéral a rencontré des représentants de la Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH). Lors de cette rencontre, les discussions ont porté sur les effets de certaines décisions de la CourEDH sur l'ordre juridique suisse. Durant l'année passée sous revue, la CourEDH a rendu 263 décisions concernant la Suisse. Durant la même période, dix arrêts concernant notre pays ont été rendus; dans quatre cas, la CourEDH a constaté une violation de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) par la Suisse.

Contact :

Tribunal fédéral, Peter Josi, Adjoint du Secrétaire général et chargé des médias

Tél. 021 318 91 53, Courriel : presse@bger.ch

Communiqué de presse du Tribunal pénal fédéral relatif à son rapport de gestion 2017

La charge de travail de la Cour des affaires pénales a nettement augmenté tant par rapport à l'année précédente que par rapport à la moyenne des cinq années précédentes ; le nombre d'affaires liquidées a augmenté et celui des affaires pendantes à la fin de l'année diminué, toujours par rapport à l'année précédente.

S'agissant de la Cour des plaintes, les entrées ont augmenté par rapport à l'année précédente pour atteindre à nouveau les maxima des années passées. L'évaluation des statistiques relatives à la charge de travail et aux affaires liquidées est plus complexe qu'à la Cour des affaires pénales, raison pour laquelle il est renvoyé au paragraphe détaillé ci-dessous.

Le nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG) a été introduit au 1^{er} janvier 2017. Pour respecter ses exigences, durant le second semestre 2017, le Tribunal a mené une enquête de satisfaction auprès des avocats qui ont introduit un recours et/ou participé à une procédure devant les cours du Tribunal. Le but de ce sondage était d'évaluer la qualité des prestations du Tribunal et de les améliorer s'il y avait lieu en procédant au besoin aux adaptations nécessaires. Les résultats complets sont publiés sur le site web du Tribunal.

Contact :

Tribunal pénal fédéral, Mascia Gregori Al-Barafi, Secrétaire générale et responsable médias

Tél. 058 480 68 68, Courriel : presse@bstger.ch

Communiqué de presse du Tribunal administratif fédéral relatif à son rapport de gestion 2017

Le volume des affaires traitées par le Tribunal administratif fédéral est resté à un niveau élevé. Au total, on dénombre 7365 dossiers entrants et 5740 affaires reprises de l'année précédente. Le nombre de dossiers liquidés se monte à 7385. La durée moyenne de la procédure était de 268 jours.

Au cours de la session de printemps, le Parlement fédéral a attribué, pour une durée limitée, quatre postes de juge supplémentaires aux cours d'asile. Cette mesure doit permettre d'accélérer la liquidation des affaires pendantes, ce qui est important dans la perspective de l'entrée en vigueur en 2019 de la loi sur l'asile révisée qui prévoit des délais de traitement plus courts.

Le 1^{er} septembre est entrée en vigueur la nouvelle loi fédérale sur le renseignement, ce qui a nécessité pour le tribunal l'aménagement des locaux, la sécurisation des installations et l'engagement du personnel requis. Les procédures d'autorisation doivent être traitées dans un délai d'une semaine.

La restructuration de la direction du secrétariat général, mise en place dans le courant de l'année, a renforcé les domaines de l'informatique et de la communication.

Dans le cadre de son 10^e anniversaire, le Tribunal administratif fédéral a ouvert ses portes au public le 6 mai. L'événement a attiré à Saint-Gall quelque 2500 personnes qui ont profité de l'occasion pour visiter le plus grand tribunal de la Confédération.

Contact :

Tribunal administratif fédéral, Rocco R. Maglio, Attaché de presse

Tél. 058 465 29 86 / 079 619 04 83, Courriel : medien@bvger.admin.ch

Tribunal administratif fédéral, Andreas Notter, Responsable de la communication

Tél. 058 468 60 58 / 079 460 65 53, Courriel : medien@bvger.admin.ch

Communiqué de presse du Tribunal fédéral des brevets relatif à son rapport de gestion 2017

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le Tribunal fédéral des brevets connaît des litiges de droit civil relatifs aux brevets en tant que tribunal de première instance de la Confédération. Les actions portant sur la validité et la violation d'un brevet relèvent de sa compétence exclusive. Le Tribunal fédéral des brevets peut en outre être saisi pour d'autres actions civiles en lien avec les brevets, notamment celles qui concernent les contrats de licence portant sur des brevets.

L'exercice 2017 marque à nouveau une augmentation du volume des nouvelles affaires, en phase avec les projections admises dans le message concernant la loi sur le Tribunal fédéral des brevets. A la fin de la première période de fonction, les processus sont parfaitement rôdés et le tribunal fonctionne sans problème.

Le nombre total des affaires nouvellement introduites a augmenté par rapport à l'année précédente pour se situer à 34 (année précédente: 27). La hausse concerne surtout les procédures ordinaires avec 26 nouvelles affaires (contre 18 l'année précédente) alors que le nombre des procédures sommaires reste stable à 8 (contre 9 l'année précédente).

Sur les 15 procédures ordinaires liquidées, dix affaires ont fait l'objet d'une transaction et cinq ont donné lieu à un jugement. Parmi les neuf procédures sommaires liquidées, quatre l'ont été par transaction et cinq par jugement.

Selon l'enquête de satisfaction menée en mars 2017 (taux de retour de 50%), plus de 80% des participants se disent très satisfaits ou satisfaits de la politesse et de la serviabilité du tribunal pour répondre aux demandes ainsi que de la qualité, de la fiabilité et de la rapidité des renseignements donnés. La durée de procédure et les délais sont très majoritairement jugés comme étant adaptés. Quelque 78% des participants jugent la clarté et la logique des motivations des arrêts au niveau 3 ou plus sur une échelle allant de 1 à 5. Les résultats de l'enquête montrent que les utilisatrices et utilisateurs sont majoritairement satisfaits du travail du Tribunal fédéral des brevets.

Le compte de résultat du Tribunal fédéral des brevets présente des charges à hauteur de 1 519 014 francs et des revenus (avant paiement de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle) à hauteur de 672 804 francs. Le déficit à couvrir par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle conformément à l'art. 4 LTFB se monte dès lors à 846 210 francs, soit env. 12% de plus que l'année précédente. Ceci s'explique par la baisse des émoluments judiciaires de 28% par rapport à l'année précédente. Ceci résulte du fait que trois affaires avec des valeurs litigieuses élevées sont encore en instance devant le Tribunal fédéral. Ainsi, les émoluments judiciaires correspondants n'ont pas pu être comptabilisés dans le compte de résultats. Si les recours devaient être rejetés, un montant de 120 000 francs d'émoluments judiciaires s'ajouterait aux recettes et le déficit correspondrait alors à celui de l'année précédente. Le montant des dépenses pour l'année sous revue est 6% inférieur à l'année précédente.

Le président sortant Dieter Brändle est parti à la retraite à fin 2017. Son successeur a été élu en la personne de Mark Schweizer, jusque-là juge de formation juridique exerçant à titre accessoire.

Contact :

Tribunal fédéral des brevets, Mark Schweizer, Président

Tél. 058 465 21 10, Courriel : mark.schweizer@bpatger.ch